



CHARTRE DE L'AGB

Saison 2019-2020

Pour que les entraînements et/ou la compétition soient un plaisir pour les gymnastes et pour leur entraîneur !

◆ **En tant que gymnaste, adhérent de l'AGB, je m'engage pour cette saison à :**

1. Restituer le dossier d'inscription complet avant le démarrage de la saison, sans quoi l'accès au cours me sera **refusé**,
2. Respecter les entraîneurs et leurs décisions (composition des équipes, changement de groupe éventuel en cours d'année, engagements en compétition),
3. Respecter les horaires d'entraînements,
4. Prévenir mon entraîneur ou un membre de l'association en cas d'indisponibilité,
5. Venir à tous les entraînements avec les cheveux attachés et une tenue adaptée à la gymnastique,
6. **Aider les entraîneurs à l'installation et au rangement du matériel** et y prendre soin,
7. Ne quitter le cours qu'une fois le matériel rangé et **accompagné**,
8. Etre assidu(e), motivé(e) et de bonne humeur,
9. Assister à toutes les compétitions auxquelles je serai convié(e). En cas de désistement pour des raisons autres que médicales, je m'acquitterai des frais de pénalités et d'engagement réglés à tort par l'AGB,
10. Rappeler à mes sœurs, frères, copains, copines... qu'il est **interdit de venir jouer sur le plateau** d'entraînement, dans le local de rangement ou avec le matériel pendant mes heures de cours. Ils m'attendent dans les gradins.

◆ **En tant que parent de gymnaste, adhérent de l'AGB, je m'engage pour cette saison à :**

11. Restituer le dossier d'inscription complet avant le démarrage de la saison, sans quoi l'accès au cours sera refusé à mon enfant
12. **Déposer mon enfant sur le plateau d'entraînement (PAS AU NIVEAU DU PARKING)** en m'assurant que son entraîneur est bien présent et venir le rechercher en ce même lieu à la fin du cours.
13. Participer dans la mesure du possible, 10 minutes avant la fin du cours, au rangement du matériel afin que mon enfant puisse finir son cours dans de bonnes conditions.

(En cas de manque accru de parents, nous serions obligés de raccourcir les cours de 15 min)

14. Aucun remboursement de cotisation ne me sera fait, sauf pour raison médicale justifiée ou déménagement.
15. Les parents sont responsables de leurs enfants. L'association ne peut être tenue responsable si un adhérent mineur sort seul de l'enceinte du gymnase une fois le cours terminé sans autorisation préalable faite par écrit.

L'association ne peut être tenue responsable en cas de vol dans les vestiaires et dans l'ensemble des locaux.

Fait le à

*Signature du (des) représentant (s) legal (aux)
pour les mineurs ou de l'adhérent*